

## Séance du Conseil municipal du jeudi 7 décembre 2023

## NOTE DE PRÉSENTATION N°3

**Objet : Approbation de la décision modificative n°2 afférent au budget 2023.**

Rapporteur : Ambroise TOIN

L'assemblée délibérante prévoit et autorise des crédits budgétaires nécessaires au fonctionnement de la collectivité tout en respectant le principe d'équilibre budgétaire. Certains événements, quelle que soit leur nature, ne sont pas forcément connus lors de l'élaboration du budget.

Aussi, il est nécessaire d'intégrer certaines dépenses qui modifient les montants des chapitres de la section de fonctionnement uniquement.

L'équilibre du budget est respecté au niveau de la section, les dépenses de fonctionnement s'annulant entre elles, il n'y a pas d'augmentation globale du budget.

Il convient ainsi de procéder à :

- Un reversement à GPSEA d'une partie de la Dotation de Solidarité Communautaire perçue à hauteur de 50 822 € ;
- L'intégration d'une annulation de titres à hauteur de 83 618,98 € établit sur les années antérieures et dont le recouvrement ne pourra pas aboutir ;

En synthèse, le budget global de la Ville pour 2023 reste à 64,540 M€, seule la section de fonctionnement est impactée, les nouvelles dépenses s'annulant entre elles au sein de la section.

Ci-dessous le détail de la décision modificative n°2 par chapitre au niveau des deux sections :

### 1. Section de fonctionnement

En dépense :

Chapitre	Budgété (BP+BS+ DM1)	DM 2 2023	Nouvel équilibre	Evolution DM2/Total budgété
Opérations réelles				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 780 837,37	-134 440,98	7 646 396,39	-1,73%
012 CHARGES DE PERSONNEL	20 261 310,90		20 261 310,90	0,00%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00		0,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 699 398,70	50 822,00	8 750 220,70	0,58%
66 CHARGES FINANCIERES	1 010 799,10		1 010 799,10	0,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 800,00	83 618,98	116 418,98	254,94%
<b>Sous-total</b>	<b>37 785 146,07</b>	<b>0,00</b>	<b>37 785 146,07</b>	<b>0,00%</b>
Opérations d'ordre				
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 681 889,57		5 681 889,57	0,00%
042 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 630 000,00		1 630 000,00	0,00%
<b>Sous-total</b>	<b>7 311 889,57</b>		<b>7 311 889,57</b>	<b>0,00%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>45 097 035,64</b>	<b>0,00</b>	<b>45 097 035,64</b>	<b>0,00%</b>

Certains crédits n'ont pas pu être consommés au cours de l'exercice et peuvent être réaffectés sur d'autres chapitres budgétaires notamment pour répondre à certains besoins.

Dans le cadre de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) qui s'est tenue récemment, il a été acté un reversement de 25% de la dotation de solidarité communautaire (DSC) par les communes au profit du Territoire (GPSEA). Pour la Ville, cette répartition génère un impact de 50 822 €. Pour mémoire, la DSC a été versée exceptionnellement par la Métropole du Grand Paris pour 203 K€ à la Ville pour compenser les dépenses inflationnistes supportées par les communes.

S'agissant des charges exceptionnelles, il est prévu une enveloppe de 83 K€ en vue d'annuler un titre de recettes qui avait été émis dans le cadre de la procédure de liquidation amiable de la SEM ALB. En effet, un contentieux avec la société Engie avait condamné la SEM ALB et la copropriété Jean-Monnet in solidum à payer des factures d'énergie à Engie.

Cependant, la somme a été supportée entièrement par la SEM ALB alors qu'elle aurait dû l'être qu'à hauteur de 50%. La Ville avait donc émis un titre de recette en 2022 afin d'obtenir le remboursement de la part indûment supportée.

La copropriété Jean-Monnet ayant finalement remboursé la part qui lui incombe fin octobre à la SEM ALB, le titre peut être annulé et nécessite l'ouverture de crédit conformément aux règles de la comptabilité publique.

### En recette :

Chapitre	Budgété (BP+BS+ DM1)	DM 2 2023	Nouvel équilibre	Evolution DM2/Total budgété
Opérations réelles				
013 ATTENUATION DE CHARGES	300 000,00		300 000,00	0,00%
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 465 339,32		2 465 339,32	0,00%
73 IMPOTS ET TAXES	30 254 329,00		30 254 329,00	0,00%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 023 394,15		7 023 394,15	0,00%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	156 200,00		156 200,00	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	352 450,00		352 450,00	0,00%
<b>Sous-total</b>	<b>40 551 712,47</b>	<b>0,00</b>	<b>40 551 712,47</b>	<b>0,00%</b>
Opérations d'ordre				
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 870 923,17		3 870 923,17	-
042 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	674 400,00		674 400,00	-
<b>Sous-total</b>	<b>4 545 323,17</b>	<b>0,00</b>	<b>4 545 323,17</b>	<b>0,00%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>45 097 035,64</b>	<b>0,00</b>	<b>45 097 035,64</b>	<b>0,00%</b>

Aucun mouvement n'est réalisé sur les recettes de fonctionnement.

## 2. Section d'investissement

### En dépense :

Chapitre	Budgété (BP+BS+ DM1)	DM2 2023	Nouvel équilibre	Evolution DM2/Total budgété
Opérations réelles				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	450 069,50		450 069,50	0,00%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 621 182,72		4 621 182,72	0,00%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 011 790,79		1 011 790,79	0,00%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	130 089,86		130 089,86	0,00%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 270 892,94		11 270 892,94	0,00%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 084 800,00		1 084 800,00	0,00%
<b>Sous-total</b>	<b>18 568 825,81</b>	<b>0,00</b>	<b>18 568 825,81</b>	<b>0,00%</b>
Opérations d'ordre				
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00		0,00	-
040 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	674 400,00		674 400,00	-
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00		200 000,00	-
<b>Sous-total</b>	<b>874 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>874 400,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>19 443 225,81</b>	<b>0,00</b>	<b>19 443 225,81</b>	<b>0,00%</b>

**En recette :**

Chapitre	Budgété (BP+BS+ DM1)	DM2 2023	Nouvel équilibre	Evolution DM2/Total budgété
Opérations réelles				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 105 138,98		5 105 138,98	0,00%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 505 817,96		3 505 817,96	0,00%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 117 856,83		2 117 856,83	0,00%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	373 500,00		373 500,00	0,00%
<b>Sous-total</b>	<b>11 102 313,77</b>	<b>0,00</b>	<b>11 102 313,77</b>	<b>0,00%</b>
Opérations d'ordre				
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	454 022,47		454 022,47	0,00%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 681 889,57		5 681 889,57	0,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	375 000,00		375 000,00	0,00%
040 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 630 000,00		1 630 000,00	0,00%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00		200 000,00	0,00%
<b>Sous-total</b>	<b>8 340 912,04</b>	<b>0,00</b>	<b>8 340 912,04</b>	<b>0,00%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>19 443 225,81</b>	<b>0,00</b>	<b>19 443 225,81</b>	<b>0,00%</b>

Aucun mouvement n'est réalisé sur la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 ci-annexée, afférente au budget principal de la Commune au titre de l'année 2023 comme suit :

CHAPITRE NATURE		Proposition DM2
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	
	6042 Achats de prestations de services	-52 000,00
	6156 Maintenance	-73 822,00
	611 Contrats de prestations de services	-8 618,98
	<b>Total chapitre 011</b>	<b>-134 440,98</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	
	65541 Contributions aux fonds de compensation des charges territoriales	50 822,00
	<b>Total chapitre 65</b>	<b>50 822,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	
	673 Titres annulés sur exercice antérieur	83 618,98
	<b>Total chapitre 67</b>	<b>83 618,98</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>

*Maquette budgétaire jointe au présent dossier*